



Le fournisseur identifié ci-dessous a produit la présente fiche signalétique à l'aide du modèle de fiche signalétique de UL. UL n'a ni testé, certifié ou approuvé la substance décrite dans la présente fiche signalétique, et tous les renseignements contenus dans cette fiche signalétique ont été procurés par le fournisseur ou ont été reproduits d'après les sources de données réglementaires mises à la disposition du public. UL n'émet aucune déclaration et n'offre aucune garantie concernant l'intégralité ou l'exactitude des renseignements fournis dans la présente fiche signalétique et rejette toute responsabilité vis-à-vis de l'utilisation de ces renseignements ou de la substance décrite dans cette fiche signalétique. La mise en page, l'apparence et le format de la présente fiche signalétique est © 2014 UL SARL. Tous droits réservés.

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DE LA PRÉPARATION ET DE L'ENTREPRISE

Identificateur du produit

Nom du produit EYEWASH

Autres moyens d'identification

Synonymes Aucun

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions concernant l'utilisation

Utilisation recommandée Produits médicaux

Utilisations déconseillées Aucune information disponible

Détails du fournisseur de la fiche signalétique

Nom du fournisseur NIAGARA PHARMACEUTICALS INC.

Adresse du fournisseur
60 INNOVATION DRIVE
FLAMBOROUGH
ONTARIO
L9H 7P3
CANADA

Numéro de téléphone du fournisseur
Téléphone : 905 690-6277
Télécopieur : 905 690-6281

Courriel du fournisseur rjames@niagapharmaceuticals.com

Numéro de téléphone d'urgence

Numéro de téléphone d'urgence de l'entreprise 905 708-7962

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Le Eyewash est un médicament approuvé par la FDA qui est utilisé pour nettoyer les yeux afin d'apaiser l'irritation ou la sensation de brûlure en retirant les matières étrangères flottantes. Ce médicament est jugé exempt de fiche signalétique en vertu de la



norme sur la communication des risques (29 CFR, section 1910.1200(b) [6] (vii)).

Éléments de l'étiquette du SGH, y compris les mises en garde

Mises en garde – prévention

Pour un usage unique

Mises en garde – intervention

En cas de préoccupation, consulter un médecin

Mises en garde – entreposage

Aucun

Mises en garde – élimination

Jeter le contenu et le contenant conformément aux réglementations locales.

Dangers non classifiés ailleurs (HNOC)

Sans objet

Toxicité inconnue

0 % du mélange consiste en des ingrédients de toxicité inconnue

Renseignements supplémentaires

Aucune information disponible

Interactions avec d'autres produits chimiques

Aucune information disponible.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Nom chimique	N° CAS	Poids, %	Secret commercial
Acide borique (H ₃ BO ₃)	10043-35-3	1, 5	*
Borate de sodium	1330-43-4	0,1, 1	*

*Le pourcentage exact (concentration) de la composition consiste en un secret commercial et n'a donc pas été divulgué.

4. PREMIERS SOINS

Premiers soins

Contact oculaire

Ce produit est utilisé pour nettoyer les yeux afin d'apaiser l'irritation ou la sensation de brûlure en retirant les matières étrangères flottantes.

Contact cutané

Aucun

Inhalation

Aucun



Ingestion

Rincer immédiatement la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés**Symptômes et effets les plus importants**

Aucune information disponible.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire**Remarques au médecin**

Traiter selon les symptômes

5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE**Agents extincteurs appropriés**

Aucun

Agents extincteurs inappropriés

Aucune information disponible

Dangers spécifiques du produit chimique

Aucun

Produit de combustion dangereux

Aucun

Données sur l'explosivité

Sensibilité au choc mécanique Non

Sensibilité à la décharge statique Non

Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Comme pour tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à la pression demandée approuvé MSHA ou NIOSH (ou un équivalent) ainsi qu'un ensemble de protection complet.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et mesures d'urgence

Précautions individuelles Aucun

Précautions environnementales

Précautions environnementales Se reporter aux mesures de protection indiquées aux sections 7 et 8.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement Empêcher un déversement ou une fuite éventuel.

Méthodes de nettoyage Éponger avec une matière absorbante.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Manutention Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité.

Conditions de sûreté en matière d'entreposage, y compris les incompatibilités

Entreposage Entreposer sous forme de bouteille scellée. Ne pas utiliser si le sceau est manquant ou brisé. Pour un usage unique seulement.

Produits incompatibles Aucun connu d'après les renseignements fournis.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Lignes directrices relatives à l'exposition

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH IDLH
Acide borique (H ₃ BO ₃) 10043-35-3	TWA : 2 mg/m ³ fraction inhalable STEL : 6 mg/m ³ fraction inhalable	-	
Borate de sodium 1330-43-4	STEL : 6 mg/m ³ fraction inhalable TWA : 2 mg/m ³ fraction inhalable	(libéré) TWA : 10 mg/m ³	TWA : 1 mg/m ³

ACGIH TLV : American Conference of Governmental Industrial Hygienists - Threshold Limit Value (valeur limite d'exposition) OSHA PEL : Occupational Safety and Health Administration - Permissible Exposure Limits Immediately Dangerous to Life or Health (limites d'exposition admissibles présentant un danger immédiat pour la vie ou la santé)

Autres lignes directrices relatives à l'exposition Limites libérées révoquées par une décision de la Cour d'appel dans AFL-CIO c. OSHA, 965 F.2d 962 (11^e Cir., 1992).

Contrôles d'ingénierie appropriés



Mesures d'ingénierie	Douches Bassins oculaires Systèmes de ventilation
Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle	
Protection des yeux et du visage	Aucun équipement de protection requis en particulier.
Protection de la peau et du corps	Aucun équipement de protection requis en particulier.
Protection respiratoire	Aucun équipement de protection requis dans des conditions d'utilisation normales.
Mesures d'hygiène	Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Propriétés physiques et chimiques

État physique	Liquide	Odeur	Inodore
Apparence	Transparent, incolore. Aucune impureté visuelle	Seuil olfactif	Aucune information disponible
Couleur	Aucune information disponible		
<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques Méthode</u>	
pH	7,4	Aucune connue	
Point de fusion et point de congélation	Aucune donnée disponible	Aucune connue	
Point d'ébullition et intervalle d'ébullition	Aucune donnée disponible	Aucune connue	
Point d'éclair	Aucune donnée disponible	Aucune connue	
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible	Aucune connue	
Inflammabilité (solide et gaz)	Aucune donnée disponible	Aucune connue	
Limite d'inflammabilité dans l'air			
Limite supérieure d'inflammabilité	Aucune donnée disponible		
Limite inférieure d'inflammabilité	Aucune donnée disponible		
Tension de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucune connue	
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucune connue	
Densité relative	1	Aucune connue	
Solubilité dans l'eau	Entièrement soluble	Aucune connue	
Solubilité dans d'autres solvants	Aucune donnée disponible	Aucune connue	
Coefficient de partage n-octanol/eau	Aucune donnée disponible	Aucune connue	
Température d'auto-inflammation	Aucune donnée disponible	Aucune connue	
Température de décomposition	Aucune donnée disponible	Aucune connue	
Viscosité cinématique	Aucune donnée disponible	Aucune connue	
Viscosité dynamique	Aucune donnée disponible	Aucune connue	
Propriétés explosives	Aucune donnée disponible		
Propriétés oxydantes	Aucune donnée disponible		

Renseignements supplémentaires



Point de ramollissement	Aucune donnée disponible
Teneur en COV (%)	Aucune donnée disponible
Granulométrie	Aucune donnée disponible
Distribution granulométrique	

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Aucune donnée disponible

Stabilité chimique

Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.

Risque de réactions dangereuses

Aucun dans le cadre d'un traitement normal.

Polymérisation dangereuse

Absence de polymérisation dangereuse.

Conditions à éviter

Aucune connue d'après les renseignements fournis.

Matières incompatibles

Aucune connue d'après les renseignements fournis.

Produit de décomposition dangereux

Aucun connue

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Information sur le produit

Inhalation	Les données d'essais spécifiques pour la substance ou le mélange ne sont pas disponibles.
Contact oculaire	Les données d'essais spécifiques pour la substance ou le mélange ne sont pas disponibles.
Contact cutané	Les données d'essais spécifiques pour la substance ou le mélange ne sont pas disponibles.
Ingestion	Les données d'essais spécifiques pour la substance ou le mélange ne sont pas disponibles.

Information sur le constituant

Nom chimique	DL ₅₀ par voie orale	DL ₅₀ par voie cutanée	CL ₅₀ par inhalation
Acide borique (H ₃ BO ₃) 10043-35-3	= 2 660 mg/kg (rat)	> 2 000 mg/kg (lapin)	> 2,03 mg/L (rat) 4 h
Borate de sodium 1330-43-4	= 2403 mg/kg (rat)	> 2 000 mg/kg (lapin)	-

Information sur les effets toxicologiques

Symptômes	Aucune information disponible.
-----------	--------------------------------

Effets retardés et immédiats et effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

Sensibilisation	Aucune information disponible.
Effets mutagènes	Aucune information disponible.
Cancérogénicité	Le tableau ci-dessous indique si tous les organismes ont caractérisé les ingrédients comme étant cancérogènes.
Toxicité pour la reproduction	Aucune information disponible.
Toxicité pour certains organes cibles – exposition unique	Aucune information disponible.
Toxicité pour certains organes cibles – exposition répétée	Aucune information disponible.
Toxicité chronique	Aucun effet connu d'après les renseignements fournis.
Effets sur les organes cibles	Aucune information disponible.
Risque d'aspiration	Aucune information disponible.

Valeurs numériques de toxicité Information sur le produit

Les valeurs ci-dessous sont calculées en fonction du chapitre 3.1 du document du SGH
Sans objet

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Les effets sur l'environnement de ce produit n'ont pas fait l'objet d'une enquête approfondie.

Nom chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour les microorganismes	Daphnia Magna (puce d'eau)
Acide borique (H ₃ BO ₃) 10043-35-3		CL ₅₀ après 72 h = 1020 mg/L (Carassius auratus)		CE ₅₀ après 48 h : 115 à 153 mg/L
Borate de sodium 1330-43-4	CE ₅₀ après 96 h : = 158 mg/L (Desmodesmus subspicatus) CE ₅₀ après 96 h : 2,6 à 21,8 mg/L (Pseudokirchneriella subcapitata)	CL ₅₀ après 96 h : = 340 mg/L (Limanda limanda)		CL ₅₀ après 48 h : 1085 à 1402 mg/L

Persistence et dégradation

Aucune information disponible.

Bioaccumulation

Nom chimique	Coefficient de partage n-octanol/eau
Acide borique (H ₃ BO ₃) 10043-35-3	-0,757

Autres effets nocifs

Aucune information disponible.

13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets

Méthodes d'élimination

Cette matière, comme elle est fournie, n'est pas considérée comme étant un déchet dangereux selon la réglementation fédérale (40 CFR 261). Cette matière pourrait être considérée comme étant un déchet dangereux si elle était mélangée ou si elle entraînait en contact d'une quelconque façon avec un déchet dangereux, si des produits chimiques y étaient ajoutés ou si elle faisait l'objet d'un traitement ou de toute modification. Se reporter à la réglementation 40 CFR 261 afin de déterminer si la matière modifiée représente un déchet dangereux. Se reporter aux réglementations gouvernementales, régionales ou locales appropriées pour connaître les exigences supplémentaires.

Emballage contaminé

Jeter le contenu et les contenants conformément aux réglementations locales.

Codes relatifs aux déchets dangereux de la Californie

561

Ce produit contient au moins une substance étant considérée par l'État de la Californie comme étant un déchet dangereux. Cependant, la quantité que contient le produit est négligeable.

Nom chimique	Déchets dangereux d'après la Californie
Acide borique (H ₃ BO ₃) 10043-35-3	Toxique



14. DONNÉES SUR LE TRANSPORT

<u>Département des Transports</u> Désignation officielle de transport Classe de dangers	NON RÉGLEMENTÉ NON RÉGLEMENTÉ S/O
<u>TMD</u>	Non réglementé
<u>MEX</u>	Non réglementé
<u>OACI</u>	Non réglementé
<u>IATA</u> Désignation officielle de transport Classe de dangers	Non réglementé NON RÉGLEMENTÉ S/O
<u>IMDG/IMO</u> Classe de dangers	Non réglementé S/O
<u>RID</u>	Non réglementé
<u>ADR</u>	Non réglementé
<u>ADN</u>	Non réglementé

15. DONNÉES SUR LA RÉGLEMENTATION

Répertoires internationaux

TSCA LIS	Conforme Tous les constituants figurent soit à la LIS, soit à la LES.
-------------	--

TSCA – Section 8b) du répertoire de la *United States Toxic Substances Control Act*
LIS/LES – Liste intérieure des substances/Liste extérieure des substances du Canada

Réglementations fédérales des États-Unis

SARA 313

Section 313 du titre III de la *Superfund Amendments and Reauthorization Act of 1986* (SARA). Ce produit ne contient aucun produit chimique qui est assujéti aux exigences en matière de signalement de la loi et du titre 40 du *Code of Federal Regulations*, partie 372.

Catégories de risques selon SARA 311/312

Risque aigu pour la santé	Non
Risque chronique pour la santé	Non
Risque d'incendie	Non
Risque de dépressurisation soudaine	Non
Risque de réactivité	Non

CWA (Clean Water Act)

Ce produit ne contient aucune substance réglementée à titre de matière polluante en vertu de la *Clean Water Act* (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42).



CERCLA

Cette matière, comme elle est fournie, ne contient aucune substance réglementée à titre de matière dangereuse en vertu de la *Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (CERCLA)* [40 CFR 302] ou de la *Superfund Amendments and Reauthorization Act (SARA)* [40 CFR 355]. Certaines exigences en matière de signalement pourraient être en vigueur aux échelles locale, régionale ou gouvernementale relativement à la décharge de cette matière.

**Réglementations
gouvernementales des États-
Unis**

Proposition 65 de la Californie

Ce produit ne contient aucun produit chimique assujéti à la Proposition 65.

Réglementations gouvernementales du droit à savoir en vigueur aux États-Unis

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie	Rhode Island	Illinois
Borate de sodium 1330-43-4		X	X		

Réglementations internationales

Constituant	État cancérigène	Limites d'exposition
Borate de sodium 1330-43-4 (0,1, 1)		Mexique : TWA 1 mg/m ³

Canada

Classe de dangers du SIMDUT

Non déterminée

16. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

NFPA	Risques pour la santé 0	Inflammabilité 0	Instabilité 0	Risques physiques et chimiques - Protection personnelle X
HMIS	Risques pour la santé 0	Inflammabilité 0	Risque physique 0	

Préparé par Product Stewardship
23 British American Blvd.
Latham, NY 12110
1 800 572-6501

Date de révision 8 juin 2018

Remarque sur la révision Aucune information disponible



Avis de non-responsabilité

Les renseignements fournis dans la présente fiche signalétique sont exacts au moment de sa publication, conformément à nos connaissances, à l'information dont nous disposons et à nos convictions. Les renseignements sont fournis à titre de référence seulement dans l'optique d'assurer la sûreté de la manutention, de l'utilisation, du traitement, de l'entreposage, du transport, de l'élimination et de la décharge et ne doivent pas être considérés comme étant une garantie ou une norme de qualité. Ces renseignements concernent uniquement la matière en question et pourraient ne pas être valides si cette matière était utilisée en concomitance avec d'autres substances ou dans le cadre de tout processus, sauf si cela est spécifié dans le texte.

Fin de la fiche signalétique